Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260407-DELIB20260402-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 11
- représentés : 0
- votants : 9
- abstention : 2

Date de convocation :
23/03/2026

Affichage de la liste des délibérations :
13/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, MAILLARD Sophie, GRUGET Martin, MONBOUSSIN Laura, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : ∅
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/04/02 – AUTORISATION DE DEPENSES POUR LE MAIRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal doit décider d'un montant maximal pour lequel le Maire est autorisée à effectuer des dépenses en section de fonctionnement sans l'accord préalable systématique du Conseil Municipal.
Deux propositions sont faites par les élus. Une pour un montant de 4000€ et l'autre pour un montant de 3000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et vote à 4 voix pour et 7 voix contre la proposition à 4000€ TTC et vote à 1 voix contre, 2 abstention et 8 voix pour la proposition à 3000€ TTC.

- La proposition de dépenses en section de fonctionnement pour le maire sans l'accord préalable systématique du Conseil Municipal jusqu'à un montant de 3000€TTC est donc adoptée.

Nadège BOUGAULT,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor